



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 47

DU 30 Juin 2023

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 26 Juin 2023

Présents : MM. BENOIT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – RANC – ALLIO – BEN AISSA – GUIGUE – ARNAUD – BEN ALI – BERTHELOT – MMES GARCIA - DOSSARD

En visio : MM. IASIO – RIPPERT – SAHBI – MANIERE

Excusés : M. BERANGIER - Mme CANOVAS

Commission Féminine :

Mme DOSSARD nous fait un retour sur la réunion du Mardi 20/06, 18 clubs étaient présents. Le support présenté lors de la réunion a été envoyé aux clubs.

Pour les séniors à 11, si nous avons 12 équipes engagés voir 14 maximum, il n'y aura pas de brassage, on ira sur un championnat avec des matchs aller-retour.

Pour les séniors à 8, il y aura 2 poules, 1 espoir et 1 promotion.

En U18, trop peu d'équipe engagées, pour cela il est prévu de décaler les matchs U18 afin que les joueuses puissent jouer en sénior à 8 et en sénior à 11.

La journée de **rentrée du foot féminin** aura lieu le **07 Octobre 2023**. Un appel à candidature sera fait via le procès-verbal de la commission féminine.

Commission des arbitres :

✉ secretariat@grandvaucluse.fff.fr

📍 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

☎ 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

Les clubs qui cherchent des arbitres pour être en règle avec le statut de l'arbitrage sont invités à envoyer une demande par mail à la commission des arbitres : secretariat@grandvacluse.fff.fr

Validation commission :

Le comité de direction valide la commission du statut des éducateurs comme suit :

- Présidente : **Mme GUEGAN MARTINE**
- Membres : **MM. GUIGUE Fabien** et **MAKHECHOUCHE Youcef.**

M. BERANGER François est nommé président de la commission médicale.

Les membres non à jour de leur cotisation sont enlevés des commissions.

Discipline :

Suite aux modifications fédérales concernant le barème disciplinaire concernant les sanctions pour les comportements répréhensibles visant les arbitres. Le comité de direction décide de ne pas reconduire le dispositif du doublement des sanctions mis en place pour la saison 2022/2023, pour la saison à venir.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire

